

INSTITUT DE RECHERCHE EN DROITS HUMAINS (IRDH)

1044, avenue Kambove, Lubumbashi – Email : info@tcct.co.za – Téléphone 00243 85 110 34 09 – 00243 85 819 59 96
www.tcct.co.za ; info@tcct.co.za; @tcct_officiel; @tshiswaka5

Bulletin électronique numéro 032 du 02 décembre 2016 / Information et éducation aux droits humains

Editeur responsable : Maître Tshiswaka Masoka Hubert

RDC : Lancement du Guide sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises du secteur minier.

Le Gouvernement, la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) et des organisations de la société civile intéressées au secteur minier de la République Démocratique du Congo (RDC) viennent de lancer le Guide sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (Guide RSE) du secteur minier du Katanga, ce vendredi 02 décembre 2016, à l'Hôtel Memling de Kinshasa. L'œuvre a été financée par le « Projet Bonne Gouvernance dans le Secteur Minier » de la Coopération Technique Allemande (GIZ).

Face aux dommages sociaux, économiques et environnementaux qu'aucun acteur, même pas l'Etat, ne pourrait à lui seul parer et maîtriser ; le Guide RSE se définit comme une directive ou une orientation qui propose une démarche volontaire à suivre, afin d'atteindre deux objectifs : (i) mieux appliquer les lois relatives au secteur minier et (ii) relever les pratiques des entreprises au standard international.

En effet, le Guide se fonde sur sept piliers de standardisation selon ISO 26000 : (i) Gouvernance de l'organisation, (ii) Droits de l'Homme, (iii) Relations et conditions de travail, (iv) Environnement, (v) Loyauté des pratiques, (vi) Engagement sociétal et (vii) questions relatives aux consommateurs.

Les chercheurs de l'IRDH ont participé aux discussions ayant abouti au Guide RSE, dans le cadre de l'Initiative pour le Développement durable du Katanga (IDAK). De ce fait, ils recommandent, premièrement, au Gouvernement de la RDC de prendre des mesures de suivi de ses obligations, en reconnaissance des

contributions des entreprises à l'épanouissement de la société et du respect du patrimoine global commun qu'est l'environnement physique.

Deuxièmement, l'IRDH se réjouit du lancement du Guide RSE, car il permettra aux entreprises minières d'en faire œuvre utile, afin de se défaire d'une certaine stigmatisation engendrée par des mauvaises pratiques portant atteintes à l'environnement, aux droits fondamentaux des travailleurs, ainsi qu'aux droits des communautés environnant leurs sites d'exploitation minière.

Enfin, les chercheurs de l'IRDH estiment que les ONG se serviront du Guide RSE, afin d'observer et évaluer la contribution effectivement volontaire des entreprises à l'épanouissement de la société (communautés locales et travailleurs) et dénoncer les mauvaises pratiques portant atteintes à l'environnement et aux droits humains liées à l'exploitation minière.